

# CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SEANCE

Séance du 01 février 2024 à 20 heures 15  
Salle socio-éducative de Prissé-la-Charrière

Quorum : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALANON Jean-François.

**Etaient présents :**

Mme BERATTO Eve, M. CASTRO Roberto, Mme HERISSE Laetitia, M. MARCHESSEAU Roger, M. MOREAU Mathieu, Mme MOREAU Virginie, Mme OUVRART Sandrine, M. PLOQUIN Denis, M. RIVIERE Jacky, Mme ROLLAND Christelle, M. ROUSSEAU Thierry, M. SALANON Jean-François, Mme TEILLET Karine, M. VENEAU Antoine

**Procurator(s) :**

**Etai(ent) absent(s) :**

Mme LAJOUAIS Amanda

**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme PAQUET Stéphanie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme TEILLET Karine

**Numéro interne de l'acte : 2024-01**

**Objet : Service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres – Hausse de la participation aux frais de gestion des agents intérimaires – Signature d'un avenant n° 3 à la Convention**

- Vu le code général de la Fonction publique,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 12 janvier 2018 (2018-22), il a été décidé l'adhésion au service intérim du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres et a autorisé le Maire à signer la convention correspondante.

Il précise que dans ce cadre, le Centre de gestion peut mettre à disposition des Collectivités et établissements publics adhérents à ce service, des agents non titulaires pour faire face au remplacement de leurs personnels lors de périodes de maladie ou de surcroît d'activités.

Il informe le Conseil municipal que le Conseil d'administration du Centre de gestion du 11 décembre 2023 a décidé d'augmenter le taux de facturation au 1<sup>er</sup> janvier 2024, qui passera de 4,5 % à 5% des salaires bruts des personnels intérimaires mis à disposition et qu'il convient en conséquence de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après avoir pris connaissance de l'avenant n° 3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :**

**AUTORISE** le Maire à signer avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres, l'avenant n°3 à la convention de mise à disposition des personnels intérimaires, qui acte la décision du Conseil d'administration du Centre de gestion, de fixer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 la participation aux frais de gestion à une somme égale à 5 % des salaires bruts versés aux agents intérimaires mis à disposition.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2024-02**

**Objet : Convention balayage avec le SIVOM de Prahecq**

Monsieur le Maire informe que la convention balayage conclue avec le SIVOM de Prahecq arrive à son terme le 31 mars 2024. Il convient par conséquent de l'autoriser à signer une nouvelle convention avec ce dernier, annexée à la présente délibération, pour les prestations de services de balayage sur voirie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
- décide de confier la prestation de services balayage sur voirie au SIVOM de Prahecq - Place de l'Eglise - 79230 PRAHECQ,  
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2024-03**  
**Objet : Adhésions organismes**

Monsieur le Maire propose comme chaque année de renouveler l'adhésion aux organismes suivants :

- CAUE 79 (adhésion à renouveler en novembre 2024),
- ID 79,
- FREDON,
- Fondation du patrimoine,
- Association des maires des Deux-Sèvres,
- Association des maires ruraux de France.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2024-04**  
**Objet : Devis Fan de Menuiseries - Choix option - Logement au-dessus de l'école**

A la dernière réunion de Conseil, le devis de l'entreprise FAN de MENUISERIES avait été retenu pour le remplacement des fenêtres du simple vitrage en double vitrage, au logement au-dessus de l'école. L'entreprise FAN de MENUISERIES, pour faire suite à une observation du locataire avait ajouté une option pour le remplacement de la fenêtre simple vitrage de la cuisine en double vitrage afin d'atténuer les bruits venant de la cour.

Montant H.T. de l'option 850 euros soit 935 euros T.T.C.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le devis avec l'option soit au total un montant H.T. de 4 213.00 € et un montant T.T.C de 4 634.30 €.

Virginie MOREAU ne prend pas part au vote.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

**Numéro interne de l'acte : 2024-05**  
**Objet : Mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget. Ouverture 1/4 des crédits avant le vote du budget 2024**

Monsieur le maire expose que l'article L 1612 du CGCT stipule que : *Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, **l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant**, engager, liquider et mandater les **dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.**

Les crédits correspondants, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Op,	Article	Désignation	Budget disponible sur l'opération	R.A.R.	Solde	1/4 crédits	Ouverture crédit
50	2188	Autres immobilisations corporelles	48 509,00	0,00	48 509,00	12127,25	3 000,00
53			231 237,27	112 127,41	119 109,86	29 777,47	29100
53	2151	Réseaux de voirie					5000
53	21534	Réseaux d'électrification					24100

Vote : adoptée à l'unanimité

## Questions diverses

### Audit énergétique groupe scolaire

#### **Audit énergétique groupe scolaire : présentation de l'audit énergétique.**

Monsieur le Maire présente l'audit énergétique du groupe scolaire restitué par Mr Blanck, chargé de mission transition énergétique auprès du SIEDS. De gros travaux sont à réaliser afin de pouvoir répondre au décret tertiaire qui impose, entre autres, une réduction des consommations d'énergie de 40 %. Plusieurs scénarios sont proposés mais seuls le scénario 3 et 4 permettent de répondre aux obligations évoquées. Le scénario 3 à la différence du scénario 4 propose une chaudière à granulés de bois tandis que le scénario 4 privilégie la pompe à chaleur : scénario moins onéreux que le précédent puisqu'il ne sera pas nécessaire de remplacer l'ensemble des radiateurs. En plus du bouquet de travaux de rénovation énergétique un désamiantage du préfabriqué est à prévoir ainsi qu'une extension de la garderie pour améliorer les conditions d'accueil. Monsieur le Maire propose de contacter un cabinet d'architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre de ce projet. Consulter Mr CHAILLOU Philippe architecte à Beauvoir sur Niort. Le taux de subvention espéré pour ces deux scénarios peut être de 80 %.

### Nouvelle délégation du service public mobilités

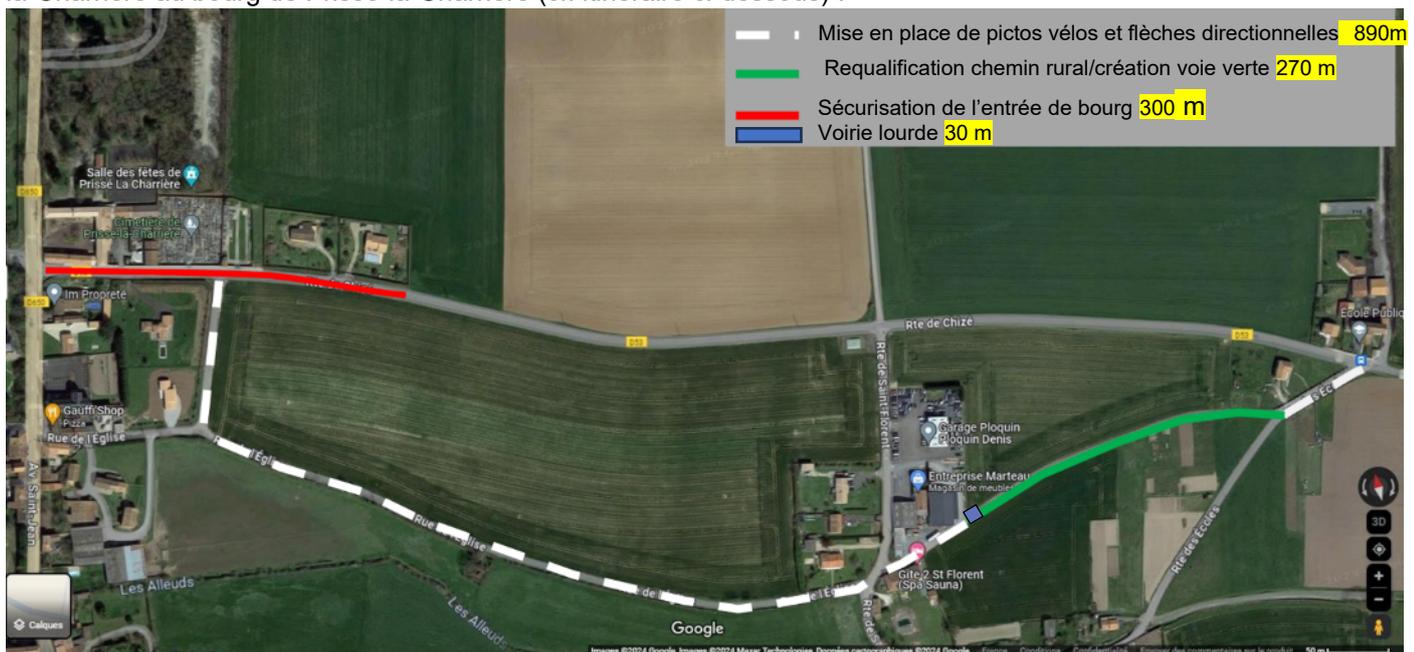
Une nouvelle DSP mobilités va être mise en place pour 2024-2029 (transports collectifs et mobilités actives) : Tanlib a été reconduit comme délégataire de ce service public. Mise en place de nouveautés avec cette nouvelle délégation : augmentation de la fréquence de passage des bus et réduction du nombre d'arrêts sur la ligne 26 (Prissé-la-Charrière/Niort) soit un gain de temps pour se rendre jusqu'à Niort.

Pour information augmentation de la fréquentation de la ligne 26 depuis la rentrée de septembre 2023.

Une remarque a été formulée pour essayer d'optimiser la circulation des différents véhicules de transport collectif utilisé sur cette ligne (ligne régulière, TAD) afin d'éviter la circulation à vide.

### Cheminement doux – école bourg de Prissé-la-Charrière

Un des projets pour 2024 serait d'aménager un cheminement doux avec une piste cyclable de l'école de Prissé-la-Charrière au bourg de Prissé-la-Charrière (cf. itinéraire ci-dessous) :



Les aménagements décrits en légende de la photo sont prévus. Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise COLAS pour les travaux de voirie et le traçage de la piste cyclable. La voie verte prévue en calcaire stoppera

devant l'entreprise MARTEAU (partie verte). Puis le tronçon (partie bleu) sera aménagé, de façon à permettre aux poids lourds d'accéder à l'entreprise par ce côté, en prévision d'un éventuel agrandissement. Monsieur le Maire doit également rencontrer le département pour l'aménagement de la voie départementale afin de sécuriser le passage (partie rouge). A ce sujet une remarque a été émise pour dévier le passage de la partie départementale vers le passage à côté du cimetière et ainsi accéder directement au parc. Cette solution est difficilement envisageable car il conviendrait de prévoir des acquisitions foncières et pourrait être difficilement praticable lors des périodes de culture.

La partie aménagement piste cyclable sera financée en grande partie par la Communauté d'Agglomération du Niortais ainsi que la totalité du jalonnement. La prestation du jalonnement sera assurée fin 2024 par la Communauté d'Agglomération du Niortais.

La partie voirie lourde sera entièrement à la charge de la commune.

Pour info, une dernière partie de piste cyclable restera à aménager du bourg à la gare de Prissé mais les aménagements à prévoir sont beaucoup plus conséquents que ceux actuellement envisagés et empièteront sur une partie d'une voie départementale à grande circulation. Ils n'auront, par conséquent, pas lieu avant la fin de l'actuel mandat.

#### Festival 5<sup>ème</sup> saison

La commune n'a pas été retenue pour l'ouverture du festival 5<sup>ème</sup> saison mais organisera toutefois la manifestation. Il faut se prononcer sur le choix du spectacle (3 vœux possibles).

**Prochaines élections européennes le 9 juin 2024.** Monsieur le Maire rappelle l'obligation aux élus de tenir les bureaux de vote. Un seul tour. Les heures d'ouverture et de fermeture des bureaux de vote ne sont pas encore connues.

#### **Démission d'un agent communal**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'un agent d'animation, présent à la cantine et garderie, a donné sa démission qui a été acceptée par Monsieur le Maire. Elle cessera ses fonctions au 17 février 2024.

Mr Ploquin Denis, 1<sup>er</sup> adjoint au maire rappelle que le **repas des aînés aura lieu le 16 mars 2024** et qu'il convient **de choisir le menu** :

Punch,  
Briochine de la mer,  
Trou normand,  
Confit de canard, pomme de terre à l'ail et au persil et lardons,  
Assiettes trois fromages,  
Voir si possible pour un panaché avec poirier et craquelin.  
Café ou thé

Un passage de l'archiviste du centre de gestion des Deux-Sèvres aura lieu le 5 février 2024 sur chaque commune historique afin de répertorier les archives à conserver et à détruire. Un devis sera établi par la suite pour réaliser la prestation.

Le bulletin municipal sera prêt vers la mi-février.

Le mur de clôture au Logis Rouge du côté du cours d'eau des Alleuds s'est écroulé. Voir avec l'entreprise Rolland pour édifier un nouveau mur.

Une plateforme SNCF, servant de dépôts pour les matériaux nécessaires aux travaux sur la voie ferrée est en train d'être construite en limite de commune.

Le radar pédagogique devra être initialisé avant d'être remis en marche.